

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉE)

CALCUL DU RATIO DE COUVERTURE PAR LE BÉNÉFICE

Le tableau qui suit présente le ratio de couverture par le bénéfice pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2020, compte tenu de l'émission et du remboursement sur l'ensemble de la dette à long terme depuis le 1er octobre 2019 comme s'ils avaient eu lieu le 1er octobre 2019. Le ratio de couverture par le bénéfice est fondé sur l'information financière non auditée de Saputo inc.

| | |
|---|------------------|
| Ratio de couverture par le bénéfice* | 7,39 fois |
|---|------------------|

Le ratio de couverture par le bénéfice correspond au bénéfice net (avant charges financières excluant le profit lié à l'hyperinflation et impôt sur le résultat) pour la période applicable divisé par les charges financières excluant le profit lié à l'hyperinflation pour la période applicable.

(*) Dépôt requis en vertu du Règlement 44-102.